

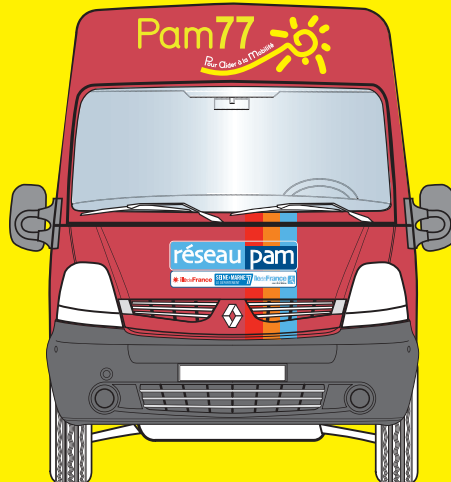
Pam77

Pour Aider à la Mobilité

» Service de transport collectif à la demande pour les personnes handicapées

Guide pratique

Janvier 2018



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

île de France **île de France** 
mobilités

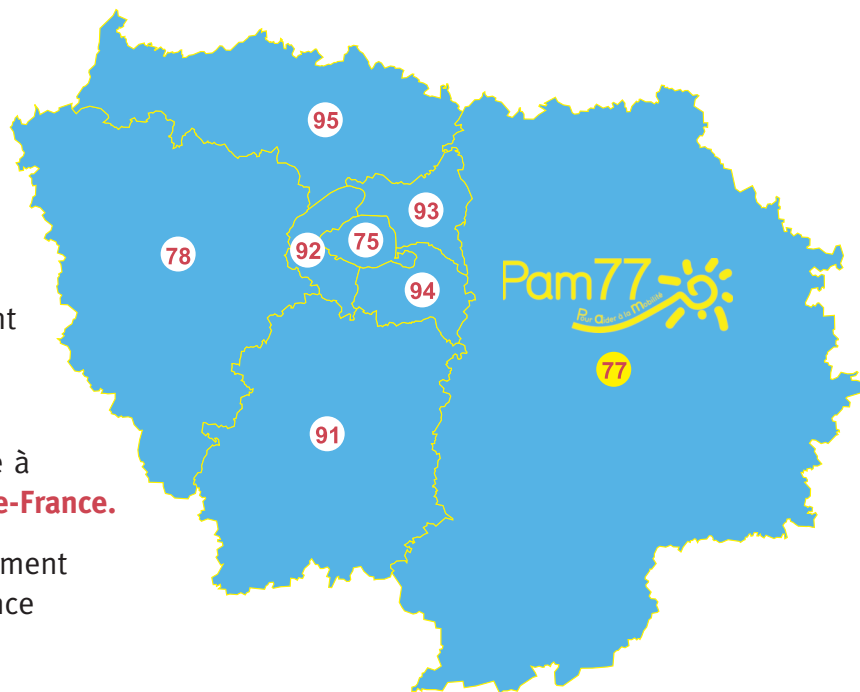
réseau pam

>>> Qu'est-ce que Pam 77 ?

Pam 77 est un service public de **transport collectif à la demande** destiné aux personnes handicapées. Pam 77 fait partie du réseau PAM (Pour Aider à la Mobilité) Île-de-France, créé par Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France. Il est géré par FlexCité 77 pour le compte du Département de Seine-et-Marne dans le cadre d'une délégation de service public.

Ce service permet de se déplacer d'adresse à adresse dans **l'ensemble de la région Île-de-France.**

Il bénéficie du soutien financier du Département de Seine-et-Marne, de la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités.



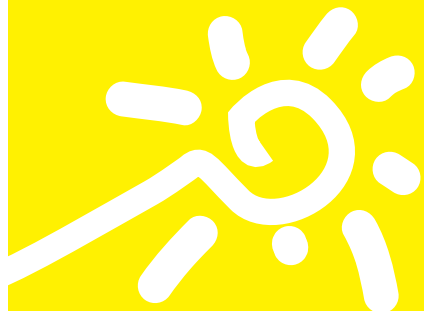
>>> À qui est-il destiné ?

Ce service est ouvert aux habitants de Seine-et-Marne qui résident dans le département et répondent à l'un des critères suivants :

- être **titulaire d'une carte d'invalidité** dont le taux est supérieur ou égal à 80% ou de la carte mobilité inclusion mention « invalidité »
ou :
- être **titulaire d'une carte de stationnement** pour personnes handicapées délivrée par la MDPH ou de la carte mobilité inclusion mention « stationnement »
ou :
- être **titulaire d'une carte de stationnement** pour personnes handicapées délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac)
ou :
- être **bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (GIR 1 à 4)**.

À noter

Pam 77 ne couvre pas les déplacements pris en charge par une aide sociale spécifique (par exemple : transports scolaires, sanitaires et déplacements vers les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou les instituts médico-éducatifs (IME).



>>> Comment s'inscrire ?

Pour pouvoir bénéficier des services de Pam 77, vous devez préalablement vous inscrire en remplissant un formulaire :

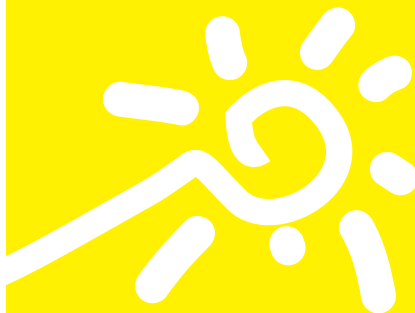
- **par courrier** : le formulaire vous est transmis sur simple demande en écrivant à l'agence Pam 77, (adresse au dos de ce guide)
- **par internet** : le formulaire est disponible sur le site Internet www.pam77.info
- **à votre domicile** : Pam 77 vient gratuitement chez vous effectuer l'inscription
- **à l'agence** : Pam 77 vient vous chercher et vous ramène sitôt les formalités accomplies, et ceci gratuitement.

Cette phase d'inscription est très importante, car elle permet de bien connaître vos besoins et donc de mieux vous servir.

À l'issue de cette inscription, **une carte personnalisée** vous est délivrée gratuitement.

À noter

Pour compléter votre dossier, joindre impérativement la photocopie recto-verso de la carte d'identité et la photocopie d'un justificatif de domicile.



>>> Comment réserver un trajet ?

Pam 77 fonctionne tous les jours de l'année de 6h à minuit, sauf le 1^{er} mai.

Vous pouvez réserver tous les jours (sauf le 1^{er} mai) de 6h à minuit,

- **par téléphone** : 0810 0810 77 (numéro Azur) ou 01 64 10 69 00
- **par courriel** : contact@pam77.info
- **par internet** : www.pam77.info
- **par fax** : 01 64 10 69 19

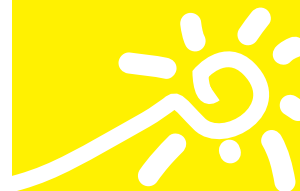
Les réservations peuvent intervenir dans un délai allant de **3 semaines à 24 h avant le déplacement**. La réservation est également possible jusqu'à une heure avant le déplacement en fonction des disponibilités.

Lors de la réservation, vous devez signaler la présence ou non d'un accompagnateur, d'un chien accompagnateur et donner toute information permettant à Pam 77 de répondre à vos attentes.

A noter ! Les demandes de transports réguliers nécessitent un délai d'instruction de 30 jours.

À noter

- › Le service assure un transport d'adresse à adresse. Pour des raisons de sécurité, le personnel n'est pas habilité à porter les personnes.
Les lieux doivent être accessibles.
- › Si vous devez annuler (quelle que soit la raison), merci d'en informer l'agence **au moins 24 heures avant l'heure convenue** de prise en charge.
- › Donnez-nous votre numéro de téléphone portable. Vous pourrez ainsi recevoir gratuitement **3 types d'alertes par sms** :
 - confirmation de la réservation,
 - rappel de la course 48 heures avant,
 - alerte 10 minutes avant l'arrivée du véhicule.



>>> Combien ça coûte ?

Les tarifs varient en fonction de la distance de la course.
Quatre zones kilométriques ont été définies :

Courses de type prioritaire (domicile – travail / domicile – établissements)

| | Tarifs subventionnés par le Département |
|------------------------|-----------------------------------------|
| Zone 1 (de 0 à 15 km) | 4,90 € |
| Zone 2 (de 15 à 30 km) | 10,10 € |
| Zone 3 (de 30 à 50 km) | 16,60 € |
| Zone 4 (+ de 50 km) | 41,00 € |

Courses de type non prioritaire (loisirs)

| | 6 premières courses mensuelles | À partir de la 7 ^e course mensuelle |
|------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------|
| Zone 1 (de 0 à 15 km) | 4,90 € | 8,20 € |
| Zone 2 (de 15 à 30 km) | 10,10 € | 12,30 € |
| Zone 3 (de 30 à 50 km) | 16,60 € | 20,50 € |
| Zone 4 (+ de 50 km) | 41,00 € | 41,00 € |

À noter

Les prix indiqués correspondent à **un trajet aller**, le retour constituant lui-même un autre trajet.

- **Exemple** : un trajet entre Savigny-le-Temple et Melun représente une distance de 8 km. L'utilisateur devra donc s'acquitter d'un montant de 4,90 euros pour un aller et de 9,80 euros pour un aller-retour.

>>> Comment payer ?

Dès votre inscription, un compte mobilité vous est attribué. Il est débité au fur et à mesure des voyages effectués.

Le compte mobilité peut être approvisionné :

- **à l'agence Pam 77**, par tout mode de paiement
- **à bord des véhicules** (chèque ou espèces*)
- **par courrier** (chèque*)
- **par prélèvement automatique**
- **par virement**

Le compte mobilité peut être consulté de façon simple :

- **sur le site internet www.pam77.info**
- **à l'agence Pam 77**
- **par téléphone**

* Ne pas hésiter à demander un reçu au conducteur.

Pour les règlements par chèque, l'ordre doit être fait à PAM 77, à adresser aux coordonnées indiquées au dos de ce guide.

Vous souhaitez être accompagné ?

› L'accompagnateur obligatoire : le voyageur doit signaler au moment de son inscription au service, son besoin d'un accompagnateur obligatoire pour ses déplacements du fait de son handicap et fournir un certificat médical attestant de cette nécessité. L'exploitant, au titre de sa responsabilité de transporteur, peut refuser sa prise en charge s'il n'est pas accompagné ou s'il n'a pas réservé d'accompagnateur. **La personne valide qui vous aide dans vos déplacements bénéficie de la gratuité.**

› Par ailleurs, vous pouvez également voyager avec une personne dont la présence n'est pas nécessaire à votre déplacement, sous réserve de ne pas pénaliser les autres usagers. Son transport est payant. La tarification appliquée est identique à celle des usagers de Pam 77.

Ces demandes doivent être signalées au moment de la réservation.



FlexCité 77 - Agence Pam 77

195 rue Lavoisier
ZAE Bel Air
77240 Cesson

0810 0810 77 Service 0,05 € / appel
+ prix appel

ou 01 64 10 69 00

fax : 01 64 10 69 19

tous les jours de 6h à minuit sauf le 1^{er} mai.

contact@pam77.info

reclamations77@ratpdev.com

www.pam77.info

